

Spectacles aller-retour

**SECONDAIRE
SPECTACLE**
DAIRETACLE

 **RIASQ**

Secrétariat
à la jeunesse
Québec 

- Pour soumettre un projet, il faut impérativement compléter le formulaire d'inscription.
- Fournir une description complète du *Spectacle aller-retour*
- Chaque projet devra être approuvé par le RIASQ avant de recevoir la subvention.
- Chaque projet doit être un spectacle conjoint mettant en vedette au moins un élève participant à Secondaire en spectacle et un étudiant participant à Cégeps en spectacle.
- Comme le montant offert est forfaitaire, la gestion de vos dépenses se fait à l'interne. Cependant, les salaires du personnel des établissements ne peuvent pas être couverts par cette enveloppe budgétaire.
- Chaque inscription pour un *Spectacle aller-retour* prévu recevra un montant forfaitaire de 300\$. Le montant sera envoyé à l'établissement qui aura fait la demande du *Spectacle aller-retour*.
- Après chaque *Spectacle aller-retour*, vous vous engagez à répondre au questionnaire de satisfaction pour les intervenants et les animateurs, ainsi que pour les participants. L'octroi de la subvention du Secrétariat à la Jeunesse est conditionnel à ce que le questionnaire de satisfaction soit complété.
- Les Spectacles aller-retour doivent avoir lieu avant le 31 décembre 2021.
- **Toutes les mesures sanitaires exigées par la santé publique et le gouvernement doivent être respectées.**
- Une mention du financement du Secrétariat à la jeunesse devra être faite à chaque spectacle aller-retour.

Besoin d'information ?

info@riasq.qc.ca pour les spectacles aller-retour

info@secondaireenspectacle.qc.ca pour
toutes questions des écoles secondaires